

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'énergie et du climat

Direction de l'énergie

Arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la désignation de rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité de France

NOR : *DEVE0825286A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le décret n° 48-1442 du 18 septembre 1948 modifié, instituant des commissions des marchés auprès d'entreprises publiques dépendant du ministère de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1949 modifié, fixant la liste des entreprises dépendant du ministère de l'industrie et du commerce auprès desquelles doivent être créées des commissions des marchés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Cruchon (Philippe) ingénieur général des ponts et chaussées, est nommé rapporteur général de la commission des marchés d'Electricité de France.

Article 2

Le directeur de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008.

Pour le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire
et par délégation :
Le directeur de l'énergie,
P.-M. Abadie

Pour la ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi
et par délégation :
Le directeur général des
entreprises,
L. Rousseau